

#01 | LA (R)ÉVOLUTION DES CÉPAGES ?

Dans ce premier article qui annonce « une série cépages », Le Centre du Rosé et ses partenaires² proposent de recenser les différentes initiatives prises en matière de cépages dans la région provençale afin de bien comprendre où nous en sommes aujourd'hui.

● Nathalie Pouzalgues et Constance Cuntly

À l'heure actuelle, dans le monde, en Europe, en France et en Provence, nous vivons une véritable évolution en matière de cépages qui s'apparente à une Révolution tellement la dynamique insufflée par les acteurs professionnels de la filière viti-vinicole s'accélère !

En effet, la réduction des produits phytosanitaires, l'adaptation au changement climatique ainsi que le maintien de la qualité et de la typicité des vins de Provence aux goûts des consommateurs représentent des enjeux majeurs pour les vignerons de cette région. Face à l'urgence de réponses à ces défis, l'une des voies élégante, efficace, durable consiste

à bien choisir ces cépages. Cet article propose de recenser les différentes initiatives prises en matière de cépages dans la région provençale et de suivre les différents stades d'évolution de l'encépagement.

Les cépages ou variétés¹ cités et classés dans cet article présentent un intérêt immédiat ou futur. Leurs études menées ou en cours permettent d'initier depuis 2003, par le centre du Rosé et ses partenaires², la constitution d'une banque de données analytiques et organoleptiques unique afin d'objectiver les propriétés œnologiques de chaque cépage vinifié de façon standardisé au Centre du Rosé.

LES CÉPAGES INTÉGRÉS OU EN COURS D'INTRODUCTION DANS DES CAHIERS DES CHARGES IGP ET AOP DE LA RÉGION PROVENÇALE ① (Figure 1)

- 1 cépage autochtone (*Vitis vinifera*) ① :

Rousseli Rs

Faisant suite à plusieurs années de prospection de la chambre d'agriculture du Var et de 5 ans d'expérimentation réalisés par le Centre du Rosé, le cépage Rousseli Rs (synonyme Roussanne Rs du Var ou Rosé du Var Rs) est en cours d'introduction dans le **cahier des charges de l'appellation Côtes de Provence** au titre de cépage accessoire. La multiplication des plants de ce cépage est en cours et ces derniers seront disponibles en pépinière en 2023 et pour les vignerons en 2025-2026 (pour en savoir plus page 6 de ce numéro).

- 1 cépage métis (*Vitis vinifera* x *Vitis vinifera*) ① :

Caladoc N

Ce cépage issu d'un croisement de deux *Vitis vinifera* Grenache N x Cot N, obtenu par l'INRA dans les années 1960, est intégré au cahier des charges des Coteaux d'Aix-en-Provence

depuis 2019 **au titre de cépage accessoire** et se trouve en cours d'introduction dans celui des Côtes de Provence au même titre. Il peut être planté dès la campagne 2021-2022 (pour en savoir plus page 7 de ce numéro).

- 10 variétés « résistantes » aux maladies cryptogamiques (*Vitis vinifera* x autre variété que *Vitis vinifera*) ① :

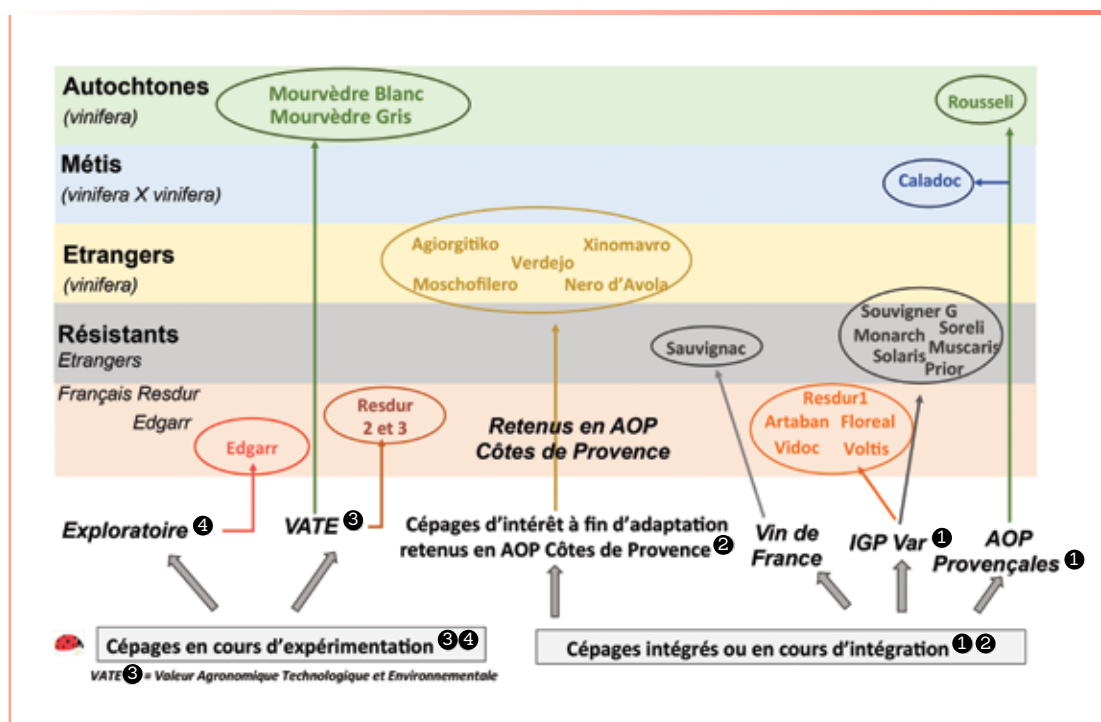
6 variétés d'origines étrangères : **Monarch N, Muscaris B, Prior N, Solaris B, Soreli B, Souvignier Gris** et 4 variétés d'origines françaises polygéniques possédant 2 gènes de résistances à l'oïdium et au mildiou dites à résistance durable de génération 1 (Resdur1) : **Artaban N, Floreal B, Vidoc N, Voltis B** ont été retenus dans le cahier des charges de l'organisme de gestion des Vins à Indication Géographique de Provenance du Var.

Elles peuvent être plantées dès à présent en IGP Var.

LES CÉPAGES D'INTÉRÊT À FIN D'ADAPTATION EN AOP CÔTES DE PROVENCE ② (Figure 1)

- 5 cépages *Vitis vinifera* d'origines étrangères ont été retenus par l'AOP Côtes De Provence dont 3 grecs : **Agiorgitiko N, Moschofilero Rs, Xinomavro N**, un italien, le **Calabrese N** (ou Néro d'Avola N) et un espagnol, le **Verdero B**. Ils ont été sélectionnés pour leur tolérance à la sécheresse

et leurs propriétés œnologiques intéressantes. Ils peuvent être plantés dans cette AOP **à titre expérimental** pour les 10 prochaines années, suivis ou non d'une inscription définitive.



• **Figure 1**
Schéma récapitulatif de l'évolution actuelle des cépages en Provence jusqu'à l'intégration récente dans des cahiers des charges AOP ou IGP de la création variétale.

LES CÉPAGES OU VARIÉTÉS EN COURS D'EXPÉRIMENTATION AU STADE VATE³ (Figure 1)

- 2 cépages autochtones (*Vitis viniifera*) suivis par la chambre d'agriculture du Var sur 3 parcelles en terroir provençal et vinifiés par le Centre du Rosé depuis 2018 : **Mourvèdre Blanc et Mourvèdre Gris**.

- 8 variétés à résistance durable d'origine française issues du programme national INRAE-IFV de deuxième génération (**Resdur2**) arrivent en fin d'expérimentation VATE³ à la chambre d'agriculture du Gard. **2 à 3 d'entre elles, les plus prometteuses** au niveau agronomique et organoleptique seront présentées au Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS) en décembre 2021 pour être ensuite multipliées en 2022 et déployées dans les différentes régions françaises les années suivantes. Les

Resdur2 possèdent 2 gènes de résistances à l'oïdium et au mildiou et 1 facteur de résistance au blackrot.

- **12 variétés à résistance durable d'origine française** issues du programme national INRAE-IFV de troisième génération (**Resdur3**) arrivent en production en 2022 à la chambre d'agriculture du Vaucluse et seront vinifiées en Rosé à Vidauban pendant 3 ans pour évaluer leurs aptitudes œnologiques tandis que la chambre d'agriculture du Vaucluse suivra leurs aptitudes agronomiques.

Ces dernières présentent 3 gènes de résistances à l'oïdium et au mildiou, offrent le facteur de résistance au blackrot et une diversité d'époques de maturité.

LES CÉPAGES EN COURS D'EXPÉRIMENTATION AU STADE 2 OU STADE EXPLORATOIRE (Figure 1)

127 variétés¹ candidates à résistance durable d'origines françaises issues du programme régional dont les parents Cinsaut N ou Rolle B sont croisés avec des variétés à résistance durables, ont été plantées en Provence ce printemps. Elles seront observées pendant 3 ans afin d'en retenir une

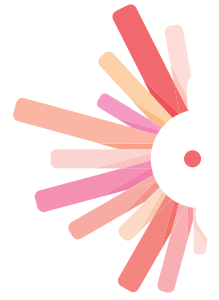
vingtaine pour être plantées en parcelle VATE. À la suite de ce suivi agronomique et œnologique, la liste sera réduite à 2 ou 3 variétés qui, nous l'espérons, seront les futurs Cinsaut et Rolle résistant aux maladies, supportant la sécheresse et pourquoi pas les gels de printemps...

(1) Les cépages sont nommés variétés lorsque ces derniers ne sont pas issus à 100 % du « genre et de l'espèce » *Vitis viniifera*.

(2) Les partenaires du Centre du Rosé dans l'étude sur les cépages regroupent l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV), les chambres d'agriculture du Var, des Bouches du Rhône, du Vaucluse, les Organismes De Gestion provençales dont le Syndicat des Vignerons du Var, le Syndicat des Vins Côtes de Provence, des Côteaux Varois en Provence et des Côteaux d'Aix-en-Provence ainsi que le syndicat des pépiniéristes.

(3) Le stade VATE qui signifie Valeur Agronomique, Technologique et Environnementale est l'étape ultime d'expérimentation d'un cépage avant l'introduction définitive de celui-ci dans le catalogue français. Cette dernière étape est très stricte et répond à des règles précises comme l'obligation de planter les cépages sur 2 parcelles aux conditions pédoclimatiques complémentaires et de réaliser le suivi sur une période de 5 récoltes





CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Ce foisonnement de résultats sur les cépages obtenus depuis la vigne jusqu'à la bouteille grâce à l'effort de tous les partenaires² provençaux sera canalisé dans un lieu unique, **une banque de données numérique de cépages innovants,**

nommée : observatoires des cépages en région sud (acronyme O'CÉSAR).

Cette « bible numérique de cépages » sera mise à disposition de l'ensemble des acteurs de la filière provençale.

#02 | LES DEUX NOUVEAUX CÉPAGES DE L'APPELLATION CÔTES DE PROVENCE : ROUSSELI ET CALADOC

Au travers de 5 années d'étude menées par les Côtes de Provence et ses partenaires, le Centre du Rosé et la chambre d'agriculture du Var, les cépages Caladoc et Rousseli sont en passe d'être intégrés dans le cahier des charges de cette appellation pour répondre à 3 enjeux majeurs, le changement climatique, la réduction des intrants et la préservation de la biodiversité de l'encépagement et de la typicité.

● Juliet Girard, Nicolas Garcia, Constance Cunty et Nathalie Pouzalgues

Actuellement, les enjeux liés au changement climatique et à la réduction des intrants imposent aux vigneron·s de s'interroger sur leur encépagement.

Sur demande du président de l'appellation Côtes de Provence, Eric Pastorino, un projet d'intégration de deux nouveaux cépages Rousseli Rs et Caladoc N dans le cahier des charges de l'appellation a vu le jour en 2016, après approbation du protocole d'étude par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO). Le projet, qui arrive à terme, aura duré 5 ans.

Ainsi, l'introduction de ces deux cépages dans le cahier des charges des Côtes de Provence a pour objectif de **valoriser un territoire, de limiter l'érosion de la diversité de l'encépagement et d'exploiter les potentialités viticoles et œnologiques** de ces cépages en complément

de ceux actuels. De plus, leur choix repose aussi sur de nombreuses années de recherche du Centre du Rosé et de la Chambre d'Agriculture du Var.

8 parcelles d'études ont constitué le dispositif dont 4 parcelles de Rousseli Rs et 4 de Caladoc N, chacune disposant d'une parcelle de Grenache témoin attenante.

L'analyse des données montre que ces deux cépages sont adaptés à la production des Côtes de Provence et répondent bien aux problématiques actuelles.

Les vigneron·s des Côtes de Provence devraient pouvoir revendiquer les premières récoltes de Caladoc N et de Rousseli Rs, après validation du dossier par l'INAO, pour le **millésime 2022**, en tant que **cépages secondaires, dans la limite de 10 % de l'encépagement et les règles classiques d'assemblages.**

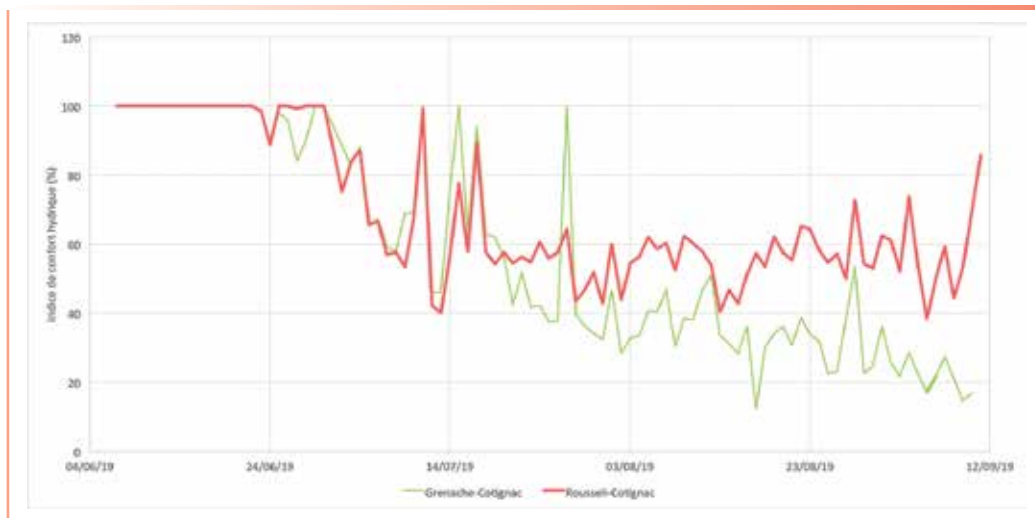
LE ROUSSELI RS, CÉPAGE VITIS VINIFERA PROVENÇAL PAR EXCELLENCE

● Ses aptitudes viticoles

Le Rousseli Rs (ex Rosé du Var), originaire de Provence, présente une phénologie plus tardive que le Grenache, avec une durée floraison-véraison plus longue que ce dernier. Il présente une bonne résistance au mildiou et à l'oïdium et une tolérance à la sécheresse. La *Figure 1* montre que le Rousseli Rs a un indice de confort hydrique supérieur au

Grenache N tout au long de la saison. Bien que les données indiquent que le Rousseli Rs transpire plus, il semble moins impacté par le stress hydrique que le Grenache N.

Il peut parfois être sensible à la pourriture grise mais semble peu atteint par les maladies du bois. Il est fertile, productif et parfois millerandé. Un seul clone est agréé, il s'agit du 1264.



• **Figure 1**
Indice de confort hydrique obtenu par mesure de capteurs de flux de sève sur le Grenache et le Rousseli sur la parcelle de Cotignac, année 2019

• **Ses aptitudes œnologiques**

Il présente des degrés alcooliques et des acidités faibles, une couleur très claire, des arômes légers sur les fruits jaunes et les confiseries.

En synthèse, le Rousseli Rs est un cépage autochtone rustique, productif, de couleur pâle avec un faible potentiel alcoolique adapté à l'élaboration de vins Rosés Côtes de Provence. Il complète en assemblage la palette de cépages actuels de cette appellation.

LE CALADOC N, CROISEMENT DE 2 VITIS VINIFERA, GRENACHE N X COT N

• **Ses caractéristiques agronomiques**

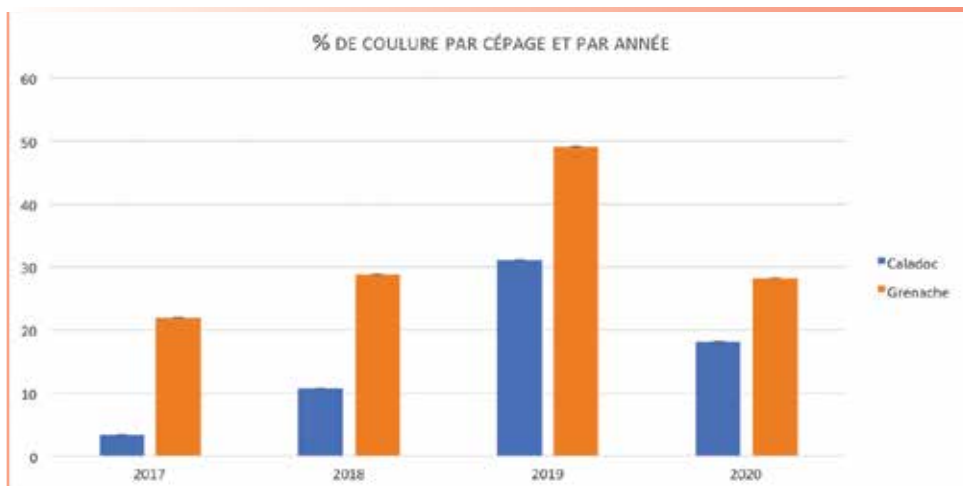
Le Caladoc N, descendant du Grenache N, a acquis des caractéristiques similaires à son parent. D'une phénologie et d'une fertilité identique, il est en revanche peu sensible à la coulure (**Figure 2**).

Il ne craint pas plus le mildiou, et semble être très peu sensible aux maladies du bois. C'est un producteur régulier, légèrement plus tolérant à la sécheresse que le Grenache. Le seul clone agréé est le 724.

• **Ses caractéristiques œnologiques**

En vinification en Rosé, il possède un indice de polyphénols totaux légèrement inférieur à celui du Grenache. Il apporte une pointe d'acidité et de la rondeur en assemblage. Elaboré en rouge, il offre des arômes de fruits rouges et noirs et de la sucrosité. En assemblage il est préféré au témoin.

En résumé, le Caladoc N est un cépage productif et polyvalent ; il possède acidité, couleur soutenue et tanins légers qui en font un très bon candidat à l'élaboration de vins rosés et rouges de qualité. Il préserve la typicité des vins rosés et rouges des Côtes de Provence.



• **Figure 2**
Pourcentage moyen de coulure par année de 2017 à 2020 des cépages Grenache témoin et Caladoc en AOP Côtes de Provence.